

Montréal, le 23 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (GNR)
Proposition d'un traitement réglementaire pour le GNR
Dossier R-4008-2017**

Dans le cadre du dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) convoque les participants à une audience qui aura lieu **le mercredi 6 novembre 2019, à 13h30 dans ses bureaux de Montréal.**

Cette audience aura pour but de présenter une proposition de la Régie aux participants concernant le traitement réglementaire du GNR. Cette proposition suggérera certaines orientations en regard du cadre réglementaire, des politiques et des incitatifs à poursuivre.

Cette proposition sera énoncée par la formation lors de l'audience. Les participants pourront, par la suite, discuter avec la formation afin de mieux en comprendre les paramètres.

Afin que l'ensemble des explications soient fournies avec les détails de la proposition, la Régie ne croit pas pertinent d'en dévoiler les paramètres avant l'audience.

Enfin, puisqu'il y aura dans le cadre de cette audience des discussions concernant la stratégie corporative d'Énergir en regard du GNR, la Régie demande à Énergir de s'assurer de la participation de monsieur Éric Lachance, Vice-président principal, Réglementation, TI, logistique et chef des finances.

La Régie demandera aux participants, dans les jours suivant l'audience, de commenter sa proposition.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml